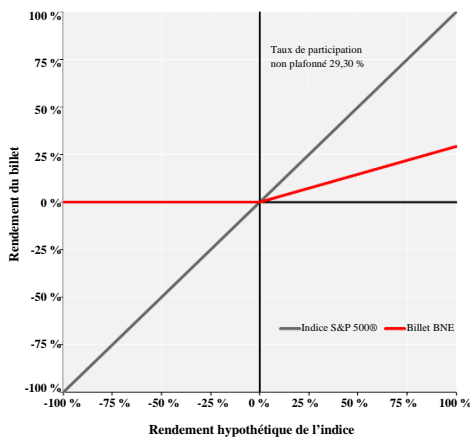


**Durée de cinq ans**
**Participation de 29,30 % en cas de hausse**
**Capital protégé à 100,00 % à l'échéance**

Les billets de dépôt liés à l'indice S&P 500<sup>®</sup>, série 6F (\$ US) de la BNE sont des billets à capital protégé d'une durée d'environ cinq ans qui offrent à la date d'échéance un paiement correspondant au capital majoré d'un possible rendement variable. Le rendement variable sera tributaire du rendement du cours de l'indice S&P 500<sup>®</sup> (sous réserve du taux de participation de 29,30 %), mesuré en fonction du niveau initial de l'indice et du niveau final de l'indice. Il n'y a pas de rendement maximal.

## Indice S&P 500<sup>®</sup>

Description graphique du profil de rendement variable des billets



Le profil de rendement ci-dessus est fourni uniquement à titre d'illustration. Le graphique représente le rendement des billets à l'échéance en fonction de certains rendements de l'indice hypothétiques. Rien ne garantit que les billets produiront un rendement donné. Tous les exemples partent de l'hypothèse que l'investisseur a acheté des billets d'un capital global de 100,00 \$ par billet, qu'il les conserve jusqu'à la date d'échéance et qu'aucune circonstance particulière ne s'est produite. Voir « Description des billets – Circonstances particulières » dans le document d'information.

**Fundserv**
**SSP444**
**Offerts jusqu'au**
**3 décembre 2020**
**Date d'émission**
**10 décembre 2020**
**Date d'échéance**
**10 décembre 2025**
**Souscription minimale**
**5 000,00 \$ US**
**Site Web**
**www.investorsolutions  
.gbm.scotiabank.com**

### POINTS SAILLANTS DU PLACEMENT

#### Exposition à l'indice S&P 500<sup>®</sup> (l'« indice »)

Les investisseurs sont exposés au rendement du cours de l'indice S&P 500<sup>®</sup> (l'« indice »). L'indice représente le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain.

#### Protection du capital

Protection de 100,00 % du capital par La Banque de Nouvelle-Écosse si le billet est détenu jusqu'à l'échéance.

#### Rendement variable potentiel

Le rendement variable éventuel sera calculé comme suit :

(i) si le rendement de l'indice est supérieur à 0,00 % à la date d'évaluation finale, le rendement variable par billet sera égal à :

$$\text{rendement variable} = \text{capital} \times \text{rendement de l'indice} \times \text{taux de participation}$$

(ii) si le rendement de l'indice est égal ou inférieur à 0,00 % à la date d'évaluation finale, le rendement variable par billet sera égal à :

$$\text{rendement variable} = 0,00 \$ \text{ US par billet}$$

Le rendement variable dépendra du rendement du cours de l'indice.

**Aucun rendement variable ne sera versé si le rendement de l'indice n'est pas supérieur à 0,00 %.** Le taux de rendement annuel des dividendes sur l'indice au 9 novembre 2020 était de 1,69 %, ce qui représente un taux de rendement total des dividendes, composé annuellement, d'environ 8,74 % sur la durée d'environ cinq ans des billets dans l'hypothèse où les dividendes versés sur les titres qui composent l'indice demeurent constants. Les billets ne représentent pas un investissement direct ou indirect dans l'indice ou les titres qui composent l'indice, et les investisseurs n'auront aucun des droits des porteurs des titres qui composent l'indice, notamment un droit de vote ou le droit de recevoir des dividendes, des distributions ou d'autres revenus ou sommes cumulés ou versés sur ces titres.

#### Taux de participation

29,30 %, appliqué uniquement si le rendement de l'indice est positif à la date d'évaluation finale.

Les billets ne sont pas des billets ni des titres de créance traditionnels. Les divers risques liés à un tel placement sont énoncés à la rubrique « Facteurs de risque » du document d'information.

## Faits saillants du placement (suite)

### Date d'évaluation initiale

Le 10 décembre 2020, étant entendu que si ce jour n'est pas un jour de bourse, alors la date d'évaluation initiale sera le premier jour de bourse qui suit, sous réserve des dispositions figurant à la rubrique « Description des billets – Circonstances particulières ».

### Date d'évaluation finale

Le 4 décembre 2025, étant entendu que si ce jour n'est pas un jour de bourse, alors la date d'évaluation finale sera le jour de bourse précédent, sous réserve des dispositions figurant à la rubrique « Description des billets – Circonstances particulières ».

### Rendement de l'indice

Le rendement de l'indice est un pourcentage (qui peut être nul, positif ou négatif) qui indique le rendement de l'indice pendant la durée des billets en fonction du niveau initial de l'indice et du niveau final de l'indice, calculé par l'agent des calculs selon la formule suivante :

$$(\text{Niveau final de l'indice} - \text{Niveau initial de l'indice}) / \text{Niveau initial de l'indice}$$

### Admissibilité pour les comptes enregistrés

Admissibles à 100 % aux REER, FERR, REEE, REEI, CELI et RPDB.

### Liquidité

Les billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse ou d'un marché. Scotia Capitaux Inc. entend déployer des efforts raisonnables dans une conjoncture de marché normale pour procurer un marché secondaire pour les billets, par l'intermédiaire du réseau Fundserv, mais elle se réserve le droit de cesser de le faire à son entière discrétion, sans en donner préavis aux investisseurs. L'investisseur qui vend des billets avant l'échéance pourrait obtenir un prix inférieur à leur capital, même si le rendement de l'indice a été positif, ce qui lui occasionnerait une perte.

### Monnaie

Les billets sont libellés en dollars américains. Le rendement des billets en dollars américains dépendra uniquement du niveau de clôture de l'indice à la date d'évaluation initiale et à la date d'évaluation finale. Par conséquent, les fluctuations du taux de change du dollar américain par rapport à d'autres monnaies seront sans effet sur le capital et le rendement variable éventuellement payable au titre des billets. Si d'autres actifs ou éléments du revenu du porteur de billets sont libellés dans une autre monnaie, comme le dollar canadien, un placement dans les billets comportera des risques de change.

# Exemples hypothétiques

Les exemples hypothétiques suivants présentent la façon dont le rendement variable serait calculé en fonction de certaines hypothèses présentées ci-après. Ces exemples sont donnés à titre indicatif seulement. Le niveau initial de l'indice et le niveau final de l'indice utilisés dans les exemples hypothétiques suivants ne se veulent pas une estimation ou une prévision des niveaux de clôture réels ou du rendement réel des billets.

Niveau initial de l'indice\* : 100,00

Taux de participation : 29,30 %, appliqué uniquement si le rendement de l'indice est positif à la date d'évaluation finale.

*\*Le niveau initial de l'indice de 100,00 est hypothétique, a été choisi à des fins d'indication seulement et ne représente ni le niveau initial de l'indice réel ni une estimation ou une prévision de ce dernier. Le niveau initial de l'indice réel correspondra au niveau de clôture de l'indice à la date d'évaluation initiale.*

**Exemple 1 : Le niveau final de l'indice est supérieur au niveau initial de l'indice, ce qui se traduit par un rendement positif de l'indice.**

Niveau final de l'indice : 155,65

Rendement de l'indice =  $(155,65 - 100,00) / 100,00 = 55,65 \%$

Puisque le rendement de l'indice est supérieur à 0,00 %, le rendement variable par billet sera calculé comme suit :

Rendement variable = capital x rendement de l'indice x taux de participation

Rendement variable =  $100,00 \text{ \$ US} \times 55,65 \% \times 29,30 \%$

Rendement variable = 16,31 \$ US par billet

Dans l'exemple hypothétique ci-dessus, le rendement de l'indice est de 55,65 %, ce qui génère un rendement variable de 16,31 \$ US par billet. Par conséquent, les investisseurs reçoivent 116,31 \$ US par billet à la date d'échéance, soit le capital de 100,00 \$ US majoré d'un rendement variable de 16,31 \$ US par billet, ce qui correspond à un rendement composé annualisé d'environ 3,07 % par billet sur la période de placement d'environ cinq ans.

**Exemple 2 : Le niveau final de l'indice est inférieur au niveau initial de l'indice, ce qui se traduit par un rendement négatif de l'indice.**

Niveau final de l'indice : 71,10

Rendement de l'indice =  $(71,10 - 100,00) / 100,00 = -28,90 \%$

Puisque le rendement de l'indice est inférieur à 0,00 %, le rendement variable par billet sera calculé comme suit :

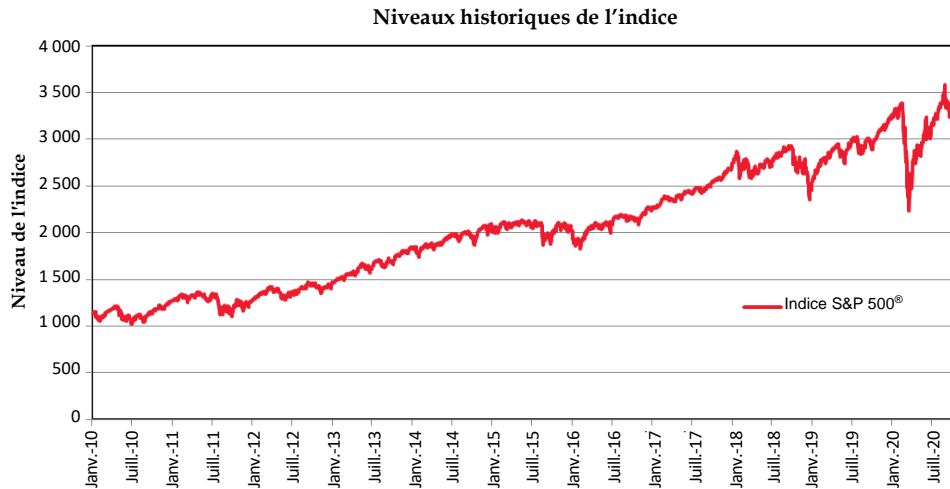
Rendement variable = 0,00 \$ US par billet

Dans l'exemple hypothétique ci-dessus, le rendement de l'indice est de -28,90 %. Puisque le rendement de l'indice est inférieur à 0,00 %, les investisseurs reçoivent un rendement variable de 0,00 \$ US par billet. Par conséquent, les investisseurs reçoivent seulement 100,00 \$ US par billet à la date d'échéance, soit le capital de 100,00 \$ US majoré d'un rendement variable de 0,00 \$ US par billet, ce qui correspond à un rendement composé annualisé de 0,00 % sur la période de placement d'environ cinq ans.

# Rendement historique de l'indice

L'information sur le rendement historique ne constitue pas une estimation ou une prévision du rendement réel de l'indice. Le niveau de l'indice peut être touché par la volatilité des cours des titres de capitaux propres des émetteurs qui composent l'indice et ces cours peuvent fluctuer et évoluer considérablement sur d'assez courtes périodes, si bien que le rendement de ces cours ne peut être prédit. Par conséquent, un placement lié aux niveaux de l'indice peut aussi être volatil. Les investisseurs éventuels sont priés de consulter les sources publiques au sujet des niveaux de l'indice, des tendances de fluctuations des niveaux de l'indice et des cours et des tendances de négociation des titres qui composent l'indice avant d'investir dans les billets.

Le graphique qui suit illustre le rendement du cours de l'indice entre le 4 janvier 2010 et le 9 novembre 2020.



Le rendement du cours de l'indice illustré ci-dessus ne tient pas compte des dividendes, des distributions ni des d'autres sommes ou revenus cumulés ou versés sur les titres composant l'indice. En date du 9 novembre 2020, le taux de rendement annuel des dividendes sur l'indice était de 1,69 %, ce qui représente un taux de rendement total des dividendes, composé annuellement, d'environ 8,74 % sur la durée d'environ cinq ans des billets, dans l'hypothèse où les dividendes versés sur les titres composant l'indice de référence demeurent constants. **Le rendement historique de l'indice n'indique pas forcément le rendement futur de l'indice ou des billets.**

## Renseignements importants

Les renseignements qui précèdent doivent être lus à la lumière du document d'information ci-joint (le « document d'information »). Le présent document ne constitue qu'un sommaire de certaines caractéristiques des billets et vous êtes priés de lire le document d'information ci-joint intégralement pour obtenir les renseignements complets sur les billets, y compris les facteurs de risque. Une copie papier du document d'information sera envoyée à tous les investisseurs. Les définitions figurant dans le document d'information s'appliquent au présent sommaire.

Une personne devrait décider d'investir dans les billets seulement après avoir examiné attentivement avec ses conseillers, notamment ses conseillers en placement et ses conseillers juridiques, comptables et fiscaux, la pertinence d'un placement dans les billets compte tenu de ses objectifs de placement et des renseignements contenus dans le document d'information. Par exemple, un placement dans les billets ne convient pas à la personne qui recherche un taux de rendement garanti ou fixe. La Banque, l'agent des calculs et le placeur pour compte ne font aucune recommandation quant à la pertinence d'un placement dans les billets par quoiconque.

Les billets diffèrent à certains égards d'un placement dans des titres à revenu fixe, d'obligations ou de titres de créance ordinaires. Un placement dans les billets pourrait convenir aux investisseurs qui : (i) ont un horizon de placement à moyen terme, (ii) sont prêts à recevoir un rendement qui n'est pas fondé sur un taux d'intérêt fixe, variable ou autrement précisé, mais qui est fondé sur le rendement du cours de l'indice mesuré sur la durée des billets en fonction du niveau initial de l'indice et du niveau final de l'indice, (iii) sont prêts à recevoir le capital uniquement à la date d'échéance, (iv) sont disposés à accepter un rendement éventuel (auquel sera appliqué le taux de participation) qui ne tient pas compte des dividendes, des distributions ou des autres sommes ou revenus (le cas échéant) déclarés, cumulés ou versés sur les titres qui composent l'indice, (v) ne s'attendent pas à un rendement certain et n'en ont pas besoin et (vi) sont disposés à accepter les risques énoncés à la rubrique « Facteurs de risque » du document d'information. Le capital d'un billet sera remboursé uniquement si le billet est détenu jusqu'à la date d'échéance. Les billets ne sont pas des titres de créance traditionnels en ce qu'ils n'offrent pas un rendement en fonction d'un taux fixe ou variable. Les acquéreurs éventuels devraient tenir compte d'autres facteurs de risque liés au présent placement. Voir « Facteurs de risque » dans le document d'information.

L'investisseur ne peut pas demander le remboursement des billets. Les billets ne conviennent généralement pas à l'investisseur qui souhaite un placement susceptible d'être liquidé avant la date d'échéance. L'indice est assujéti à un taux de participation de 29,30 %, de sorte que l'investisseur participera uniquement à cette proportion du rendement positif du rendement de l'indice. L'investisseur doit consulter son conseiller en placement pour savoir s'il est plus avantageux dans les circonstances de vendre les billets (en présumant qu'un marché secondaire existe) ou de détenir les billets jusqu'à la date d'échéance. Rien ne garantit que Scotia Capitaux Inc. maintiendra un marché secondaire pour les billets. L'investisseur qui vend des billets avant l'échéance sur le marché secondaire recevra un prix qui ne reflétera probablement pas la pleine valeur des billets eux-mêmes, même si le rendement du cours de l'indice a été positif, ce qui pourrait lui occasionner une perte. L'investisseur doit également consulter ses conseillers fiscaux au sujet des incidences fiscales de la vente des billets avant la date d'échéance comparativement à la détention des billets jusqu'à la date d'échéance.

Les billets constitueront des obligations directes, non subordonnées et non garanties de premier rang de la Banque ayant égalité de rang entre eux et avec toutes les autres dettes directes, non garanties et non subordonnées de premier rang de la Banque en cours à un moment donné (sous réserve d'une disposition contraire de la loi). Aucune assurance ne protégera les investisseurs en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ni en vertu de tout autre régime d'assurance-dépôts. Chaque billet sera émis à un prix de souscription de 100,00 % de son capital (100,00 \$ US par billet). Le prix de souscription a été déterminé par voie de négociation entre la Banque et le placeur pour compte. Le placeur pour compte est une filiale en propriété exclusive de la Banque. Par conséquent, la Banque est un émetteur relié et un émetteur associé au placeur pour compte selon la législation en valeurs mobilières du Canada applicable.

Les billets ne représentent pas un investissement direct ou indirect dans l'indice ou les titres qui composent l'indice. Les investisseurs qui acquièrent des billets n'auront aucun intérêt économique direct, aucun droit de propriété véritable ou inscrit ni aucun autre droit dans les titres qui composent l'indice et ils ne disposeront d'aucun des droits d'un actionnaire, d'un porteur de parts ou d'un autre porteur de titres qui composent l'indice, notamment les droits de vote ou les droits de recevoir des dividendes, des distributions ou d'autres sommes ou revenus cumulés ou versés sur les titres qui composent l'indice.

Le promoteur d'indice et la Banque ont conclu un contrat de licence non exclusive stipulant que la Banque, ainsi que certains membres de son groupe, a obtenu, moyennant rémunération, le droit d'utiliser l'indice relativement à des titres, notamment les billets. Les billets ne sont pas promus, endossés ni vendus par Standard & Poor's. Standard & Poor's ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires des billets ou aux membres du public quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans les billets en particulier, ou quant à la capacité de l'indice Standard & Poor's de suivre le rendement général des marchés boursiers. Voir « Contrat de licence conclu par le promoteur d'indice et la Banque » dans le document d'information.

Les billets n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi américaine intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ou de lois sur les valeurs mobilières d'un État et, sous réserve de certaines exceptions, ils ne peuvent pas être offerts, vendus ni remis, directement ou indirectement, aux États-Unis ou dans leurs territoires ou possessions ou à des personnes des États-Unis (*U.S. persons*), au sens du *Regulation S* pris en application de la Loi de 1933, ni pour leur compte ou à leur profit. En outre, les billets ne peuvent pas être offerts ni vendus à des résidents de tout territoire ou pays d'Europe.

« Banque Scotia », et « Services bancaires et marchés mondiaux Banque Scotia » sont des marques de commerce déposées de La Banque de Nouvelle-Écosse. Scotia Capitaux Inc. est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse.